

Énergie

Chauffage urbain : facture en baisse et utilisation des énergies renouvelables

Depuis le 1^{er} mars 2012, les Clichois usagers du réseau de chauffage urbain de Clichy ont bénéficié d'une baisse de tarif de 20 %. Si la Ville a agi sur la maîtrise des charges d'énergie, il est possible d'aller encore plus loin pour faire baisser la facture. Décryptage.

Le réseau de chaleur appelé plus communément « chauffage urbain » est un réseau public qui transporte et distribue sous forme de vapeur la chaleur, par des canalisations enterrées jusqu'à des sous-stations. Il suffit donc que votre immeuble soit raccordé pour en bénéficier. Aujourd'hui l'équivalent de 21 000 logements sur Clichy y sont raccordés. Cela permet aux usagers de profiter d'une continuité et d'une qualité de fourniture tout au long de l'année, en eau chaude sanitaire et en chaleur « domestique ».

La facture de chauffage pour les usagers comprend deux coûts :

- ▶ celui de la chaleur acheminée par la Ville jusqu'aux sous-stations (réseau primaire) ;
- ▶ celui de la conduite du chauffage acheminée par le gestionnaire pour chaque logement (réseau secondaire). La tarification appliquée à la vente de

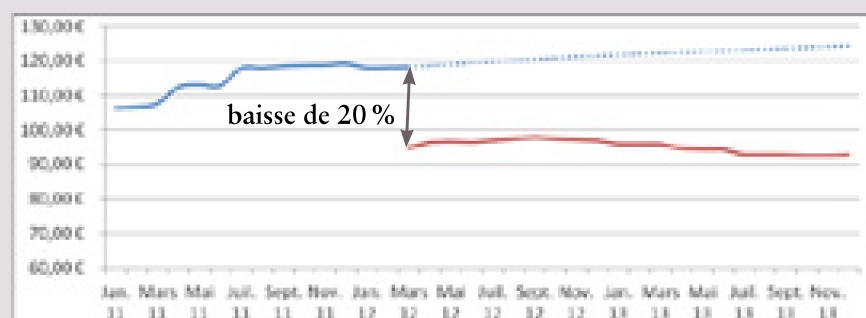
chaleur (réseau primaire) est composée de deux termes appelés R1 et R2, révisés mensuellement. La partie R1 est proportionnelle à la quantité de chaleur consommée et aux prix des énergies (gaz, vapeur, etc.). Ainsi, pour chaque bâtiment, cette consommation peut varier selon l'état de l'immeuble, le niveau de température souhaité et les conditions météorologiques. La partie R2 représente l'abonnement ou autrement dit la puissance souscrite en kW. Pour chaque immeuble, la puissance souscrite est définie par les critères de performance énergétique du bâtiment et le confort souhaité dans les logements. Mais chaque foyer ne consomme pas la même quantité d'énergie, la facture de chacun n'est donc pas la même, bien que le tarif soit unique.

En mars 2012, la Ville de Clichy a permis aux abonnés de bénéficier d'une baisse de 20 % du tarif dans le cadre

Le tarif de fourniture de chaleur (R1 / R2) en sous-station

est fixé dans le cadre de la délégation de service public. Cette tarification repose sur le principe de l'égalité de traitement des abonnés.

La courbe bleue représente le coût moyen TTC de la chaleur à consommation constante si la baisse de 20 % n'avait pas été appliquée. La courbe rouge montre ce même coût avec les tarifs appliqués par l'avenant 9. On peut donc constater un impact de 20 % des tarifs, dès le mois de mars 2012.



Clichy Habitat et sa politique d'économie d'énergie

Clichy Habitat s'est engagé dans une démarche de maîtrise des charges d'énergie de ses locataires, notamment par le biais d'importants travaux. Cela passe entre autres par la pose de fenêtres à double vitrage. Lors du ravalement de façade, une solution d'isolation par l'extérieur est également envisagée. De plus, en 2014 Clichy Habitat a lancé un important chantier de travaux d'étanchéité des toitures-terrasses. Cette intervention est un moyen efficace pour réduire la consommation d'une résidence, tout en évitant d'éventuels dégâts d'infiltration d'eau de pluie.

de la renégociation de la délégation de service public (avenant 9) conclue entre la Ville et la Société de distribution de chaleur de Clichy (SDCC). Une baisse complémentaire de 10 % du tarif aura lieu dès la mise en service de la chaufferie biomasse, prochainement construite sur le site de la SDCC, rue Fournier (en substitution d'une des trois chaufferies fuel/gaz). Cette chaufferie à énergies renouvelables, dite bois/biomasse, permettra à la Ville d'atteindre un taux d'énergies renouvelables et de récupération (ENRR) de 50 % dans son réseau de chaleur.

Ces deux baisses contribuent à réduire durablement et significativement la facture de chauffage des Clichois. Toutefois, la Ville n'est pas seule actrice sur la maîtrise et la baisse de la facture de chauffage. Son rôle, dans le cadre du réseau de chaleur, se limite à l'acheminement de chaleur jusqu'aux sous-stations (réseau primaire).

Sur le réseau secondaire, c'est à l'abonné (syndic ou bailleur), par le biais d'un contrat d'exploitation et de maintenance confié à un prestataire, d'assurer la bonne conduite de ses installations de chauffage. Une régulation plus efficace, une température de confort maîtrisée, des tuyauteries et radiateurs bien entretenus sont autant de facteurs permettant de limiter les surconsommations, et ainsi de réduire sa facture. Pour aller plus loin,

Comment ça marche ?

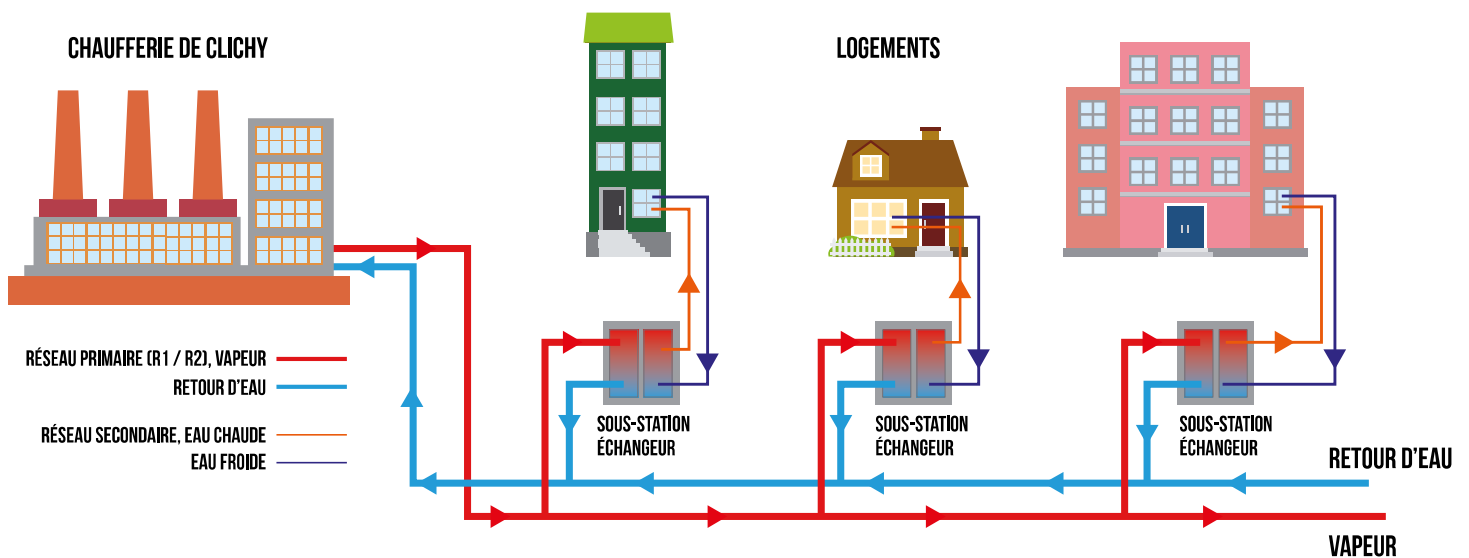
La chaufferie de Clichy produit la quantité de vapeur nécessaire aux besoins en chauffage et en eau chaude sanitaire des abonnés. Elle utilise des énergies fossiles (fuel, gaz) complétées par un apport en énergie de récupération (vapeur issue de l'incinération des déchets ménagers provenant de la CPCU). Bientôt la biomasse (chaufferie bois) complètera le dispositif en énergie renouvelable. La chaleur circule sous forme de vapeur dans les canalisations, c'est ce que l'on appelle le réseau primaire.

Sous la ville, plus de 44 km de canalisations enterrées (vapeur et condensats) permettent d'assurer la distribution de chaleur dans 200 sous-stations. Les condensats sont retournés à la chaufferie.

La sous-station est le local technique où arrive la vapeur qui grâce à un échangeur thermique sert à réchauffer les circuits d'eau chaude sanitaire et de chauffage. C'est également à cet endroit qu'est comptée la chaleur livrée. Le réseau secondaire, à la charge de l'abonné, permet ensuite d'acheminer l'eau chaude sanitaire et la chaleur jusqu'à l'utilisateur final dans les logements.

Le saviez-vous ?

De nombreux équipements municipaux sont raccordés au réseau de chaleur tels que l'Hôtel de Ville, les écoles, les collèges, la piscine, les gymnases, le conservatoire, la résidence Azur, l'hôpital Beaujon, l'hôpital Gouin mais aussi la plupart des immeubles résidentiels dont Clichy Habitat, I3F.



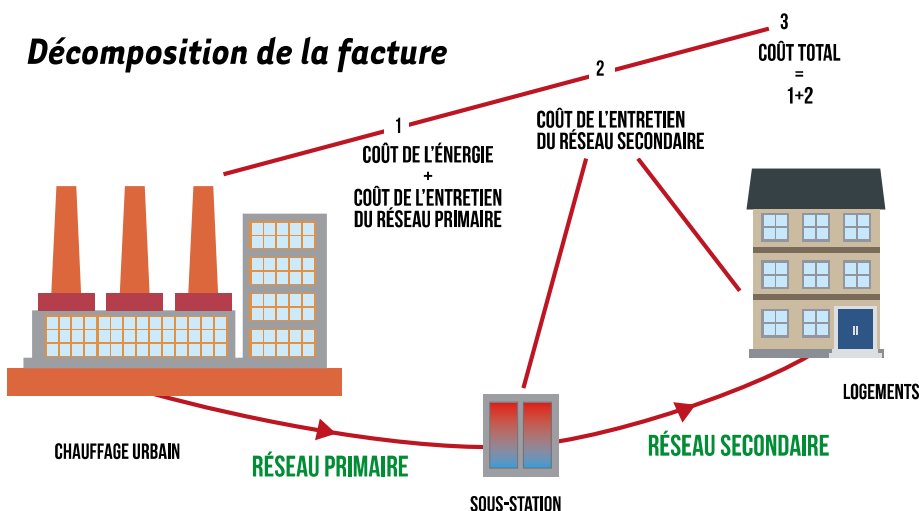
il est possible de réaliser des travaux d'amélioration énergétique : isolation des murs et toitures, changement de fenêtres... Chaque abonné peut aussi bénéficier d'un certain nombre d'aides financières. Alors n'attendez plus pour réaliser vos travaux !

Par ailleurs, fin janvier 2014, la Ville de Clichy a été sollicitée par la préfecture

de Région Île-de-France, dans le cadre du Schéma Régional Climat Air Énergie, qui renforce le rôle primordial des réseaux de chaleur dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le développement des énergies renouvelables. Selon les objectifs du Schéma Régional, le nombre de logements raccordés à un réseau d'ici 2020 devra

avoir augmenté de 40 % en Île-de-France. La chaleur produite et distribuée à partir d'énergies renouvelables, par le réseau de chaleur, devra dépasser les 50 %. Clichy est donc tournée vers l'avenir, de par les projets qu'elle a déjà lancés. C'est l'objectif de Clichy à travers de la chaufferie biomasse.

Décomposition de la facture



La facturation du chauffage

Seuls les abonnés (bailleurs, syndicats, collectivités) reçoivent une facture. Elle comprend l'abonnement, la consommation d'énergie (réseau primaire). Les abonnés répercutent ensuite le coût par répartition dans les charges locatives ou de copropriété, en ajoutant les dépenses liées à la gestion du réseau interne aux bâtiments (réseau secondaire).